



## → Communiqué de presse

Vendredi 24 septembre 2010



# **Contrat Région-Pays du Centre Bretagne 2006-2012 Une enveloppe globale de 4,31 M€ et une quinzaine de projets structurants**

Instruments de mise en œuvre de la politique territoriale du Conseil régional de Bretagne, les contrats Région-Pays signés entre 2006 et 2007, font l'objet d'une « clause de revoyure » à mi-parcours. Gwenegon Bui, Vice-président de la Région chargé de la politique territoriale et numérique, s'est engagé dans un tour de Bretagne pour signer ces avenants, aboutissements de négociations menées en 2009. Accompagné de Georgette Bréard, Vice-présidente en charge de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage, il fait étape dans le Centre Bretagne, le 24 septembre, au Gouray.

Avec une dotation globale de plus de **4,31 M€ (98,70 € par habitant, en moyenne 89 € par habitant en Bretagne)**, le contrat Région-Pays du Centre Bretagne comporte, notamment, **15 projets structurants pour le territoire.**

Cette révision, à mi-parcours, a permis d'introduire deux nouveaux. Les Maisons de santé de **Collinée** et **Plessala**, portées par la **communauté de communes du Mené**, seront financées par la Région à hauteur de 113 000 € et la Maison de l'enfance de **Plémet** sera subventionnée pour 200 000 €. Des projets qui s'inscrivent directement dans le cadre des **chantiers fédérateurs pour une Bretagne équitable et solidaire**. Comme la création d'une crèche interentreprises à **Loudéac** (189 934 €) ou la construction et la restructuration de l'école de **Trémorel** (220 000 €).

Les zones d'activités figurent également en tête des projets-phares de ce contrat de avec, par exemple, l'aménagement de la zone de Bourgeon à Loudéac financé pour 450 000 € par la Région, ou encore des parcs d'activités La Gautraie à Trémorel (138 250 €) et Racine 2 à Merdrignac (195 447 €).

Parmi ces projets structurants économiquement pour le Pays, le parc d'activités de la communauté de communes du Mené dédié aux énergies renouvelables est l'un de ceux que la Région a choisi d'encourager en le finançant, pour 120 000 €, et en soutenant aussi fortement sa pépinière d'entreprises Ménerpôle, installée sur la commune du Gouray, à hauteur de 80 000 €. C'est cette pépinière que les élus ont visité lors de leur venue ce vendredi en Centre Bretagne.

### **Une enveloppe numérique de près de 300 000 €**

La Région Bretagne souhaite aussi assurer la cohérence du développement numérique sur son territoire, **tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur propre espace géographique**. Elle a donc décidé, en 2009, d'accorder à chaque Pays une enveloppe numérique, à l'occasion de la révision des contrats.

Le Pays du Centre Bretagne, qui a bénéficié d'une enveloppe de 299 638€, en a mobilisé 10% actuellement (29 964 €) pour la **mise en oeuvre du schéma départemental de Télécommunications à haut-débit des Côtes d'Armor**. Trois autres dossiers sont actuellement programmés pour 9261 €.

**Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Gaël Le Saout - 02 99 27 96 96**

### **Conseil régional de Bretagne**

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 34711 Rennes CEDEX 7

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - [presse@region-bretagne.fr](mailto:presse@region-bretagne.fr)

Communiqués, dossiers de presse, photos libres de droit...

Accédez directement à l'Espace Presse sur [www.bretagne.fr/presse](http://www.bretagne.fr/presse)

## La révision du contrat Région-Pays du Centre Bretagne

Après révision à mi-parcours, le Contrat Région-Pays du Centre Bretagne 2006-2012 porte sur une dotation globale de 4 318 168 € :

- une dotation de 2 699 636 € pour l'enveloppe 2, destinée à financer les projets structurants pour le Pays,
- une dotation de 671 894 € pour l'enveloppe 3 au titre du financement de projets locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local,
- une dotation numérique de 299 638 €,
  - une dotation ingénierie de 119 763 €.

### Quelques exemples de projets

#### La création d'une Maison de l'enfance à Plémet

La Commune s'est engagée dans une démarche de construction d'une maison de l'Enfance pouvant accueillir les enfants âgés de 2 à 12 ans et composée d'un jardin d'enfants destiné aux 2 – 4 ans (15 places), d'un accueil de loisirs (ALSH) pour les 3 – 6 ans (21 places) ainsi que les 6 – 12 ans (20 à 24 places) et d'un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés de 3 à 10 ans (60 places). En outre, des salles communes aux deux entités et des salles pour des accueils ponctuels sont prévues. Ce projet, dont le coût total est de 1,44 M€, sera subventionné à hauteur de 200 000€ par la Région Bretagne.

#### La création d'une Pépinière d'entreprises dédiée aux énergies renouvelables

L'économie de la Communauté de communes du Mené est fortement influencée par l'agriculture et l'industrie agroalimentaire et donc basée sur la mono industrie, ce qui la fragilise. D'où l'idée, née dès 2004, de développer une filière économique autour des énergies renouvelables. L'aménagement d'un parc d'activités, dédié à ce secteur, est en cours sur le site de la Ville Es Goupines sur la commune du Gouray. Ce parc, dont la surface aménagée est de 50 000m<sup>2</sup> et qui répond aux critères Qualiparc, est soutenu par la Région dans le cadre de l'enveloppe 2 du contrat de Région-Pays à hauteur de 120 000 €.

Mais nombre d'entreprises en cours de création ou désireuses de venir s'implanter sur le marché français ne souhaitent pas réaliser d'investissements immobiliers à court terme. C'est pour cette raison que la communauté de communes du Mené est allée plus loin en implantant sur le parc d'activités une pépinière d'entreprises dédiée également aux énergies renouvelables. Elle est prévue pour accueillir six entreprises. La salle de réunion est à la disposition de chacun, comme la cafeteria qui s'ouvre sur la serre et sur la salle de réunion. Le bâtiment exploite de différentes manières l'énergie solaire directe fournie par un mur capteur-accumulateur situé en façade sud (alimentation d'une pompe à chaleur air/eau, du groupe de ventilation double flux...) Une salle de visioconférence a été créée. L'équipement de cet espace (matériel, installation, formation, assistance...) a été soutenu par la Région dans le cadre de l'enveloppe 3 du contrat Région/pays à hauteur de 5 076 € (pour une dépense de 10 153 €).



#### Le pays de Centre Bretagne en chiffres

4 communautés de communes : communauté intercommunale pour le développement de la région et des agglomérations de Loudéac (CIDERAL), la communauté de communes Hardouinai-Mené, la communauté de communes du Mené et la communauté de communes du pays d'Uzel près de l'Oust ;  
40 communes,  
43 943 habitants (2007),  
un territoire de 954 km<sup>2</sup>

**Les 15 projets structurants (projets de l'enveloppe 2)  
du contrat Région-Pays de Centre Bretagne**

<b>PROJETS</b>	<b>BUDGET (total / part Région)</b>	
<b>Pour une définition de stratégies territoriales de développement économiques et social</b>		
Aménagement de la zone de Bourgeon - Loudéac	4,37 M€ / <b>450 000 €</b>	Voté
Aménagement du parc d'activités la Gautraie – Trémorel	1,12M€ / <b>138 250 €</b>	Voté
Aménagement des parcs d'activités Racine 2 – Merdrignac	593 946 € / <b>195 447 €</b>	Voté
Pépinière d'entreprises dédiée aux énergies renouvelables – CC du Mené	748 000 € / <b>80 000 €</b>	Voté
Parc d'activité dédié aux énergies renouvelables – CC du Mené	585 425 € / <b>120 000 €</b>	Voté
<b>Pour une exemplarité des démarches environnementales</b>		
Mise en place de chaudières collectives à base d'énergies renouvelables et de réseaux de chaleur – CC du Mené	720 900 € / <b>140 000 €</b>	Voté
<b>Pour une Bretagne équitable et solidaire</b>		
Création d'une maison de santé libérale – Plémet	544 476 € / <b>167 226 €</b>	Voté
Maisons de santé - CC du Mené	1,12 M€ / <b>113 000 €</b>	
Maison de l'enfance - Plémet	1,44 M€ / <b>200 000 €</b>	
Création d'une crèche interentreprises - Loudéac	1,17 M€ / <b>189 934 €</b>	Voté
Création d'un espace animation loisirs – La Motte	1,4 M€ / <b>200 000 €</b>	Voté
Construction - restructuration de l'école - Trémorel	1,7 M€ / <b>220 000 €</b>	Voté
Ecole intercommunale – bibliothèque – Auditorium – jardin ludique – Uzel près l'Oust	525 929 € / <b>157 778 €</b>	Voté
<b>Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité</b>		
Aménagement du site de Pont es Bigot – Loudéac	2,8 M€ / <b>250 000 €</b>	Reçu
Aménagement des Murettes – Uzel près l'Oust	250 000 € / <b>75 000 €</b>	Reçu

## Les contrats Région - Pays : mode d'emploi

**La politique territoriale du Conseil régional de Bretagne (les contrats Région – Pays) est construite autour d'une enveloppe globale impliquant la définition de priorités et de projets d'envergure régionale ainsi que quelques projets d'intérêt plus local. La collectivité souhaite ainsi créer un maillage de pays complémentaires et non concurrents pour parvenir à un développement solidaire de la Bretagne.**

Au croisement des priorités régionales et des projets de chaque territoire, les contrats Région-Pays définissent les actions structurantes à mettre en œuvre. Le budget qui leur est consacré jusqu'en 2012 s'élève à 276 M€.

### 4 enveloppes dédiées au financement de projets

Chaque contrat Région - Pays est défini autour de 4 enveloppes distinctes :

- la 1<sup>ère</sup> recense l'ensemble des interventions de la Région sur le Pays dans le cadre de ses politiques (investissements immobiliers dans les lycées, infrastructures et transports...) ; ces actions qui sont financées par ailleurs n'entrent pas dans le contrat proprement dit.
- la 2<sup>ème</sup> est destinée à financer des projets structurants pour le Pays et présentant un intérêt régional. Elle comprend les opérations placées au cœur des négociations et décidées conjointement par la Région et le pays.
- la 3<sup>ème</sup> est utilisée pour le financement de projets plus locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local.
- une 4<sup>ème</sup> enveloppe a été ajoutée en 2009. Afin d'assurer la cohérence du développement numérique de la Bretagne tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur territoire, la Région a doté chaque pays d'une enveloppe numérique. Au total, ce sont 16 M€ qui ont été accordés aux pays lors de la révision afin de leur permettre de financer différents types de projets :
  - des infrastructures visant à accroître le débit pour parvenir à une couverture en très haut débit ;
  - des actions en faveur du développement des usages : e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises ;
    - des études : plan directeur optique, stratégie de développement des usages...

Des crédits d'ingénierie complètent ces enveloppes afin de donner aux Pays les moyens de suivre et d'analyser l'évolution de leurs projets.

### Le comité local

Composé notamment des signataires du contrat et des conseillers régionaux du territoire, le comité local est le lieu de suivi de l'avancement des grands projets figurant dans les deux premières enveloppes. Il sélectionne, par un vote à la majorité, les projets d'envergure locale de la 3<sup>ème</sup> enveloppe ainsi que les projets numériques.

### Une révision à mi-parcours

Trois ans après sa signature, chaque contrat Région - Pays fait l'objet d'une révision permettant, à la Région et au Pays, d'apprécier la mise en œuvre du contrat dans son ensemble et de faire évoluer la liste des projets. Aujourd'hui, les 21 contrats Région - Pays ont été révisés. Le Pays de Redon Bretagne sud a lancé, en février dernier, la phase de signature de tous les avenants de contrats Région qui s'achèvera avant la fin de l'année 2010.

Basé sur des échanges entre la Région et les territoires, le processus de révision a permis de mettre en avant la qualité des projets réalisés. La Région s'est montrée particulièrement attentive à la cohérence territoriale des projets et à la manière dont ils intègrent les exigences du développement durable. Elle veille, par ailleurs, à leur participation au développement culturel du territoire ainsi qu'à leur contribution à la valorisation du bilinguisme ; ces deux aspects ont été pris en compte dans la quasi-totalité des projets présentés.

Tous les Conseils de développement ont été amenés à participer à la démarche de révision, en participant aux choix opérés localement et en communiquant un avis à la Région afin de lui faire part de leur analyse sur les propositions qui lui étaient transmises.

Ainsi, au terme de cette révision, 710 projets sont inscrits dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> enveloppe des contrats Région – Pays.

Cette période de révision a également révélé le fait que la contractualisation à l'échelle des Pays a été le **moteur d'un réel dialogue entre les élus locaux**. De même, la forte implication des conseils de développement dans le processus de révision et la qualité des avis émis sur les propositions des Pays sont à relever, témoignage de la vitalité du dialogue local.

#### ⇒ Les 21 projets d'avenants aux contrats de pays en chiffres

- 253 nouveaux projets,
- 154 projets renégociés,
- 210 projets abandonnés,
- soit un total de 710 projets accompagnés par la Région dans le cadre de l'enveloppe 2.